

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 83 (1974)
Heft: 5

Artikel: Davantage de compréhension envers les malades
Autor: F.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Davantage de compréhension envers les malades

Les infirmières et infirmiers-assistants CC CRS obtiennent un certificat de capacité après 18 mois de formation théorique et pratique. Le 3000e a été décerné le 29 mars dernier. L'infirmière-assistante CC CRS, qui peut entreprendre sa formation à l'âge de 18 ans et jusqu'à 40 ans environ, accomplit au chevet du malade les tâches qui hier encore incombait à l'infirmière diplômée. Elle a également, la possibilité de parfaire ses connaissances.

Photo archives CRS

Ils sont révolus, les temps où l'on n'était soigné à l'hôpital que par des médecins et des infirmières. De nos jours, dans une clinique moderne, les infirmières et infirmiers-assistants CC CRS jouent eux aussi un rôle très important dans l'équipe soignante qui s'occupe du malade. Formés en une année et demie, au bout de laquelle ils reçoivent un certificat de capacité de la Croix-Rouge suisse (d'où le «CC CRS»), ils sont les «spécialistes des soins de base», alors que les infirmières et infirmiers diplômés, après trois ans d'études, sont surtout responsables des soins thérapeutiques qui incluent aussi certaines tâches médicales. L'extension prise par les soins en équipe a de plus en plus mis en évidence l'importance du travail des infirmières et infirmiers-assistants dans l'ensemble des traitements. Pour faire face à tous les besoins corporels et psychiques de chaque patient, ils sont absolument irremplaçables.

C'est donc pour répondre non seulement à un vœu exprimé depuis longtemps par bon nombre d'infirmières-assistantes, mais aussi à un désir d'une large partie du public, que la Croix-Rouge suisse a organisé, en collaboration avec l'École d'infirmières-assistantes de la Clinique psychiatrique universitaire de Bâle, le premier cours de perfectionnement pour infirmières-assistantes. Placé sous le thème des «Soins infirmiers à l'hôpital psychiatrique», il a duré du 1er novembre au 30 avril 1974. Son but: mieux comprendre le malade mental.

Les participantes ont donc été préparées, grâce à des cours théoriques et pratiques, à travailler dans un hôpital psychiatrique. Elles ont appris diverses méthodes employées pour aider les malades mentaux à retrouver leur équilibre et leur place dans la société. Au sein de l'équipe soignante et dans la clinique même, elles ont fait l'expérience de la confrontation avec les problèmes de leurs patients. Ayant dominé leur appréhension initiale, elles se préparent ainsi à savoir faire face avec bon sens aux complications qui peuvent surgir en psy-



chiatry, mais aussi dans des établissements pour personnes âgées et malades chroniques tout comme dans des hôpitaux pour maladies aiguës.

Au catalogue des matières à enseigner: «soins infirmiers en psychiatrie» et «psychiatrie» (qui forment un tout), «dynamique de groupe», «aspects sociologiques à l'hôpital», «ergothérapie», «travail social» et «organisation». Cependant le cours ne mettait pas l'accent sur les connaissances à acquérir, mais surtout sur la sensibilisation envers les

besoins des malades psychiques et le comportement à adopter à leur égard.

Toutes les participantes ont suivi ce cours avec succès et reçu une attestation spéciale de la Croix-Rouge suisse. Cette expérience a été fort bien accueillie et constitue donc une réussite. Un deuxième cours commencera le 1er novembre. Il faut espérer que d'autres écoles ne tarderont pas à s'inspirer de cet exemple pour organiser des cours de ce genre.

F. Ch.